

TABLE DES PRÉFETS ET ÉLUS DE LA COURONNE NORD

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DE LA TABLE DES PRÉFETS ET DES ÉLUS DE LA COURONNE NORD (TPÉCN), TENUE LE MERCREDI 8 SEPTEMBRE 2021, À LA VILLE DE REPENTIGNY

Étaient présents à la séance :

- Mme Chantal Deschamps, mairesse de Repentigny, préfète de la MRC de L'Assomption, membre du comité exécutif et du Conseil de la CMM, membre du CA de l'ARTM et présidente de la TPÉCN
- Mme Marlene Cordato, mairesse de Boisbriand et membre du CA d'exo
- Mme Sylvie Surprenant, mairesse de Sainte-Thérèse et membre du CA de Montréal International
- M. Denis Martin, maire de Deux-Montagnes et préfet de la MRC de Deux-Montagnes
- M. Richard Perreault, maire de Blainville, préfet de la MRC de Thérèse-De Blainville et membre du Conseil de la CMM
- M. Marc-André Plante, maire de Terrebonne et membre du CA d'exo
- M. Guillaume Tremblay, maire de Mascouche, préfet de la MRC Les Moulins et membre du Conseil de la CMM

Ainsi que :

- M. Joffrey Bouchard, directeur général, MRC de l'Assomption
- M. Kamal El-Batal, directeur général, MRC Thérèse-De Blainville
- M. Danny Franche, attaché aux dossiers supralocaux, Ville de Mascouche
- M. Donald Longuépée, conseiller aux dossiers métropolitains, Ville de Repentigny
- M. Sylvain Perron, conseiller à la direction générale - Relations gouvernementales et municipales, Ville de Terrebonne
- M. Claude Robichaud, directeur général, MRC Les Moulins

Secrétaire : Yves Phaneuf, coordonnateur TPÉCN

RÉSOLUTION CONCERNANT LA NOMINATION PAR LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL DES MEMBRES ÉLUS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AUTORITÉ RÉGIONALE DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN

CONSIDÉRANT QUE la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) nomme, après consultation de la Ville de Saint-Jérôme, huit membres au conseil d'administration de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), dont au moins trois membres indépendants;

CONSIDÉRANT QUE le 10 novembre 2016, le conseil de la CMM nommait, par sa résolution CC16-045, les maires siégeant au comité exécutif de la CMM comme membres du conseil d'administration de l'ARTM, soit le maire de la Ville de Montréal, M. Denis Coderre, le maire de la Ville de Laval, M. Marc Demers, la mairesse de la Ville de Longueuil, Mme Caroline St-Hilaire, la mairesse de la Ville de Repentigny, Mme Chantal Deschamps, et le maire de la Ville de Candiac, M. Normand Dyotte;

CONSIDÉRANT QUE le 14 décembre 2017, le conseil de la CMM nommait, par sa résolution CC17-050, les maires siégeant au comité exécutif de la CMM comme membres du conseil d'administration de l'ARTM, soit la mairesse de la Ville de Montréal, Mme Valérie Plante, le maire de la Ville de Laval, M. Marc Demers, la mairesse de la Ville de Longueuil, Mme Sylvie Parent, la mairesse de la Ville de Repentigny, Mme Chantal Deschamps, et le maire de la Ville de Varennes, M. Martin Damphousse;

IL EST RÉSOLU :

D'inviter la CMM à réévaluer le cumul de fonctions des élus siégeant à la fois au comité exécutif de la CMM et au conseil d'administration de l'ARTM, en considérant :

- Que la CMM désigne les cinq membres élus du conseil d'administration de l'ARTM parmi les membres de son conseil;
- Le maintien de la représentativité des cinq secteurs de la CMM au conseil d'administration de l'ARTM.

Yves Phaneuf, coordonnateur TPÉCN